

# PEDT et Plan mercredi

**Information aux  
collectivités prévoyant  
un dépôt de dossier en  
2024**



# Ordre du jour de la réunion PEDT-Plan mercredi 2024

- Etat des lieux des PEDT et PM en Isère
- Présentation de la nouvelle documentation PEDT 2024
- Présentation du bilan attendu
- Nouvelles modalités de dépôt (outils numériques)
- Accompagnement par les Francas, la Ligue et le PRHEJI
- **Echange et questions diverses**

# Etat des lieux des PEDT et PM en Isère

## Organisation du Temps Scolaire en Isère en 2023 :

Seules 14 communes maintiennent 5 matinées de classe  
Soit 18 % des effectifs scolaires 1<sup>er</sup> degré du département

- 110 PEdT, couvrant 198 communes :
- 62% des écoles publiques **et 68 % élèves du 1<sup>er</sup> degré public**
- 86 PEDT labellisés Plan mercredi, concernant 170 communes  
58% des écoles publiques et 64 % élèves du 1<sup>er</sup> degré public

**2024** : année charnière d'évaluation et de renouvellement  
des PEDT et Plans mercredi : **121 communes concernées**

Date limite pour faire connaître un éventuel changement d'OTS :  
Le 19 janvier 2024 maximum

# Présentation de la nouvelle documentation PEDT 2024

## Documents obligatoires :

- Le bilan issu de l'évaluation de votre ancien PEDT
- Le formulaire PEDT 2024
- Les grilles tarifaires des accueils organisés et de la pause méridienne

## Documents facultatifs :

- Etat des lieux du territoire (facultatif)
- Projet(s) d'établissement (facultatif)
- Projets pédagogiques des accueils de mineurs (facultatif)

> La Convention PEDT simple ou PEDT avec Plan mercredi (annexe à la convention) signée par le/la maire sera à nous renvoyer par mail après l'analyse et la validation du dossier de la commune par la commission inter-institutionnelle.

# Le bilan issu de l'évaluation de votre ancien PEDT

**Le bilan concerne les communes en renouvellement (et non pas en création)**

## **1) Evaluer les actions réalisées : (RDV p.8 de la brochure !)**

L'évaluation du PEdT est réalisée par le COPIL chaque année.

Utiliser des indicateurs : quantitatifs et qualitatifs

Quelques exemples d'indicateurs quantitatifs : Nombre de réunions, taux de fréquentation, taux d'encadrement, nombre d'outils partagés...

Quelques exemples d'indicateurs qualitatifs : Représentation effective de tous les acteurs du PEdT, organisation des changements d'espace, satisfaction des acteurs, clarté de la communication, accessibilité pour les familles, diversité et adaptation des activités par rapport aux besoins de l'enfant, qualification des intervenants.

## **2) Dresser le bilan du PEDT écoulé**

Tirer le bilan de votre PEDT en rassemblant tous les éléments de votre évaluation. Ce bilan (synthétique) est à transmettre au SDJES à l'issue de votre convention.

## Les critères d'évaluation du PEdT par les services de l'Etat :

### 1 - La conduite du PEdT

- Pertinence de l'état des lieux
- Au moins 2 comités de pilotage par an avec composition élargie et équilibrée
- Référents coordinateurs identifiés
- Objectifs éducatifs définis
- Accessibilité sociale et inclusion de tous les enfants et les jeunes

### 2 - La sécurité des mineurs accueillis

- Nombre d'encadrants
- Liste des personnes et des structures impliquées
- Locaux adaptés
- Communication entre enseignants, animateurs, familles

### 3 - La qualité éducative

- Diplômes et formation continue des encadrants
- Continuité des temps offerts
- Prise en compte des besoins selon les âges
- Cohérence entre le scolaire et le périscolaire
- Collaboration entre enseignants et animateurs
- Labellisation du PEdT avec un Plan mercredi

### Démarche d'évaluation à suivre :

- 1 - Évaluer l'atteinte de objectifs fixés antérieurement
- 2- Réaliser une analyse collective des résultats
- 3 - Réaliser un bilan global du PEdT
- 4 - Dégager les orientations du prochain PEdT
- 5 - Le bilan est à transmettre au terme de la durée de la convention

# Autres critères liés aux priorités nationales :

- Favoriser un accueil inclusif et promouvoir la réduction des inégalités  
: quotient, mixité sociale et sexuée des publics, enfants à besoins spécifiques, etc.
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au DD
- Lutter contre le harcèlement

**PREJHI** : Pôle Ressource Handicap Enfance Jeunesse de l'Isère

Objectifs : Faciliter et développer l'accueil des **enfants et jeunes en situation de handicap** dans les **structures petite enfance, périscolaire, de loisirs et en séjours de vacances.**

# Points d'attention

COFIL deux fois par an au minimum

Invitation de l'IEN, Conseiller Pédagogique de Circonscription et/ou des directrices ou directeurs d'école... lorsqu'il y a plusieurs écoles

Prévoir des comités techniques ou conseils locaux si besoin

Distinction COFIL PEDT/conseils d'école : les représentants des parents au COFIL ne sont pas nécessairement ceux des conseils d'école

Implication des enfants

+ élargissement du PEDT aux adolescents (collège et lycée) avec des actions "information jeunesse" qui peuvent être accompagnées par les conseillers du SDJES



# Les échéances 2024 : date limite pour déposer votre dossier

**A respecter impérativement !**

Communes avec prorogation de PEDT	<b>30 mars 2024</b>
Communes en renouvellement de PEDT	<b>30 mai 2024</b>
Communes en création de PEDT	<b>30 mai 2024</b>

# Nouvelles modalités de dépôt 2024

Cette année, la convention PEDT et Plan mercredi sera à signer, à scanner et à envoyer par mail au SDJES : [sdjes38-pedt@ac-grenoble.fr](mailto:sdjes38-pedt@ac-grenoble.fr)

**Pas de convention papier à envoyer en 3 exemplaires.**

➤ Le dossier PEDT et Plan mercredi sera à déposer en ligne sur démarches simplifiées

Pour le dépôt : tout se fait via la plateforme > un lien mail vous sera envoyé au retour des vacances de Noël pour commencer à déposer les documents demandés et le formulaire préformaté sur démarches simplifiées.

Plateforme “**démarches simplifiées**”

2 options : soit vous créer un compte / soit vous connecter avec vos identifiants habituels

Tutoriel usager : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

# Accompagnement des communes en amont et pendant votre PEDT

- Accompagnement PEDT par les Francas, la Ligue et le Prheji : présentations, propositions et enjeux (actions co-financées par le SDJES et la CAF)
  - Accompagnement : différentes formes (réalisation du diagnostic, aide à la création de synergies, aide à la préparation des Copil, travail sur la posture des animateurs, etc.)
- Plan de formation du SDJES 2024 : les communes avec PEDT sont prioritaires // ne pas hésiter à suggérer des thèmes à développer

## ➤ Soutien financier de la CAF de l'Isère :

- Prestation de Service Ordinaire PSO-CAF pour le périscolaire : tarif par heure et par enfant
- Aide complémentaire et Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) de la CAF pour les accueils des communes avec OTS à 5 matinées ==> 0,55€/heure
- Soutien financier de la CAF au fonctionnement : bonification Plan mercredi de 0,46€/h + majoration de 0,49€/h (heures nouvelles de fonctionnement), soit + 0,95€/h

**Montant de l'aide CAF Plan Mercredi 2022 = 292 821€**

- Soutien financier de la CAF à l'investissement : subvention jusqu'à 300 000€ pour opérations de création, transplantation ou réhabilitation d'ALSH\*\*. Et jusqu'à 25 000€ pour acquisition de matériels et mobiliers.
- **Montant de l'aide CAF à l'investissement Plan Mercredi 2022 = 783 513€**
- \*\*La Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-27 de la CAF intègre **la dimension environnementale (DD)** du projet comme nouveau critère d'éligibilité
- Aide temporaire à l'Ingénierie du Plan mercredi à hauteur de 50% des dépenses engagées dans la limite de 15 000 euros (diagnostics, rédaction PEDT, animation de rencontres, etc.)

Merci pour votre attention !

Temps d'échange et de questions ? ;